



BAREME DISCIPLINAIRE AGGRAVÉ
 (ADOPTÉ PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DE LA LIGUE LE 10 MAI 2021
 APPLICABLE À COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2021)

Ce barème est un « Barème Disciplinaire de référence ».

Pour les chapitres 9 à 13 ci-après, l'infraction commise peut entraîner un retrait de points au classement de l'équipe concernée

Le retrait de points au classement ne s'applique qu'aux Championnats. En Coupe, au lieu du retrait de points, la commission peut décider de donner « match perdu par pénalité ».

Article 9 – Comportement Discriminatoire

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
		Quelle qu'elle soit	Hors rencontre			
				20 matchs de suspension 10 matchs de suspension	1 an de suspension 5 mois de suspension	Moins 1 point

Article 10 – Bousculade volontaire

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
		Officiel				
Officiel	Rencontre			16 mois de suspension 8 mois de suspension	20 mois de suspension 10 mois de suspension	Moins 2 points
	Hors rencontre			3 ans de suspension 15 mois de suspension	3 ans de suspension 18 mois de suspension	Moins 3 points
Joueur/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant/ Public	Rencontre			7 matchs de suspension 5 matchs de suspension	4 mois de suspension 12 matchs de suspension	Moins 1 point
	Hors rencontre			9 matchs de suspension 7 matchs de suspension	8 mois de suspension 4 mois de suspension	Moins 1 point

Article 11 – Tentative de brutalité / tentative de coup

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
		Officiel				
Officiel	Rencontre			18 mois de suspension 9 mois de suspension	2 ans de suspension 1 an de suspension	Moins 2 points
	Hors rencontre			3 ans de suspension 18 mois de suspension	4 ans de suspension 2 ans de suspension	Moins 3 points
Joueur/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant/ Public	Rencontre			8 matchs de suspension 6 matchs de suspension	8 mois de suspension 4 mois de suspension	Moins 1 point
	Hors rencontre			3 mois de suspension 8 matchs de suspension	1 an de suspension 6 mois de suspension	Moins 1 point

Article 12 – Crachat

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre			18 mois de suspension 9 mois de suspension	2 ans de suspension 1 an de suspension	Moins 1 point
	Hors rencontre			3 ans de suspension 18 mois de suspension	4 ans de suspension 2 ans de suspension	Moins 1 point
Joueur/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant/ Public	Rencontre			8 matchs de suspension 6 matchs de suspension	8 mois de suspension 4 mois de suspension	Moins 1 point
	Hors rencontre			10 matchs de suspension 8 matchs de suspension	1 an de suspension 6 mois de suspension	Moins 1 point

Article 13 – Acte de brutalité / coup

13.1 – N’occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre			5 ans de suspension 2 ans de suspension	6 ans de suspension 3 ans de suspension	Moins 3 points
	Hors rencontre			6 ans de suspension 3 ans de suspension	8 ans de suspension 4 ans de suspension	Moins 4 points
Joueur Entraîneur Educateur Dirigeant Public	Rencontre	Action de jeu		6 matchs de suspension 4 matchs de suspension	1 an de suspension 6 mois de suspension	Moins 1 point
		Hors action de jeu		2 mois de suspension 7 matchs de suspension		Moins 1 point
	Hors rencontre			20 matchs de suspension 10 matchs de suspension	2 ans de suspension 1 an de suspension	Moins 2 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « **Faute grossière** » et requalifiée par l’arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime			Auteur		Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu			4 matchs de suspension

13.2 – Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre			10 ans de suspension 3 ans de suspension	15 ans de suspension 4 ans de suspension	Moins 4 points
	Hors rencontre			15 ans de suspension 5 ans de suspension	20 ans de suspension 6 ans de suspension	Moins 5 points
Joueur Entraîneur Educateur Dirigeant Public	Rencontre	Action de jeu		7 matchs de suspension 5 matchs de suspension	18 mois de suspension 9 mois de suspension	Moins 2 points
		Hors action de jeu		3 mois de suspension 8 matchs de suspension		Moins 2 points
	Hors rencontre			6 mois de suspension 12 matchs de suspension	3 ans de suspension 18 mois de suspension	Moins 3 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « **Faute grossière** » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime			Auteur	Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu		5 matchs de suspension

13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours

Victime			Auteur	Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre			15 ans de suspension 7 ans de suspension	20 ans de suspension 8 ans de suspension	Moins 5 points
	Hors rencontre			20 ans de suspension 9 ans de suspension	25 ans de suspension 10 ans de suspension	Moins 6 points
Joueur Entraîneur Educateur Dirigeant Public	Rencontre	Action de jeu		5 mois de suspension 9 matchs de suspension	4 ans de suspension 2 ans de suspension	Moins 2 points
		Hors action de jeu		2 ans de suspension 1 an de suspension		Moins 2 points
	Hors rencontre			4 ans de suspension 2 ans de suspension	8 ans de suspension 4 ans de suspension	Moins 3 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « **Faute grossière** » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime			Auteur	Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu		9 matchs de suspension

13.4 – Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours

Victime			Auteur	Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre			30 ans de suspension 9 ans de suspension	35 ans de suspension 10 ans de suspension	Moins 7 points
	Hors rencontre			35 ans de suspension 13 ans de suspension	40 ans de suspension 15 ans de suspension	Moins 8 points
Joueur Entraîneur Educateur Dirigeant Public	Rencontre	Action de jeu		8 mois de suspension 15 matchs de suspension	10 ans de suspension 5 ans de suspension	Moins 3 points
		Hors action de jeu		6 ans de suspension 3 ans de suspension		Moins 3 points
	Hors rencontre			10 ans de suspension 5 ans de suspension	15 ans de suspension 7 ans de suspension	Moins 4 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « **Faute grossière** » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime			Auteur	Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu		15 matchs de suspension